

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-verbal de la réunion du jeudi 30 avril 2009 à 20 heures 30.**  
**Grande salle du conseil**

Conseillers en exercice : 15  
 Présents : 14  
**Votants : 14**  
 Convocations du 27 avril 2009

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de Jean Claude RICHARD, Maire ; Jean BOURILLON, Armand LARGEAU, Philippe HEIDET, Christian FRANCOIS, Gilles BOUTEILLER, Christine MARTINEAU, Colette FRAIOLI, Olivier BOUCHAND, Pierre BOUTET, Nathalie BROCHARD, Olivier BOISSINOT, Philippe PRUNIER, Jean-Paul BERTRAND.

Excusé : Thierry ROUGER

Secrétaire : Philippe HEIDET.

**PRISE EN CHARGE SUR LE BUDGET ANNEXE « OPERATION TOURISTIQUE » DES FRAIS  
 DU PERSONNEL AFFECTE AU VILLAGE VACANCES**

Le budget général prend en charge des dépenses du personnel affecté au village vacances.

Ce principe déséquilibre les ratios de fonctionnement du budget général.

Il est donc proposé au conseil de valider le principe de remboursement par le budget annexe des dépenses de personnel engagées par le budget général.

**AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

Monsieur Philippe HEIDET précise au conseil le déroulement de la consultation d'architectes engagée pour le projet d'aménagement du centre bourg, de la zone de loisirs et de la pêche.

Quatre bureaux d'étude ont répondu au cahier des charges élaboré à cet effet.

Une commission municipale a étudié les offres présentées à l'occasion d'entretiens individuels avec les architectes.

L'équipe composée de l'agence Côté Paysage(paysagiste), l'agence Stéphane GOUIN(architecte-urbaniste), et le cabinet ATEU-SCP Siaudeau-Bourgouin (bureau d'études VRD) réunit les critères choisis par la commission, à savoir :

- connaissance du territoire du sud Vendée et marais poitevin en particulier.
- Approche respectueuse de l'environnement naturel et bâti et soucieuse de la sécurité des usagers.
- Prix.

Le conseil approuve le choix de cette équipe et autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant.

**PARTICIPATION DES COMMERCANTS AU PROJET DE SIGNALÉTIQUE**

De nombreux commerçants et artisans ont accepté de participer financièrement au projet de signalétique – création d'un plan de la commune avec commerces et services –

Monsieur Olivier BOUCHAND propose au conseil que cette participation soit arrêtée comme suit :

90 Euros pour une annonce simple (nom et adresse).

120 Euros pour une annonce avec photo ou logo.

La commune s'acquittera de la facture globale.

Le conseil approuve.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR  
INTEGRATION DES TRAVAUX DE PEINTURE ROUTIERE  
DE SIGNALISATION HORIZONTALE**

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes vient de lui notifier la délibération portant modification de ses statuts, pour l'intégration d'une nouvelle compétence facultative dans la rubrique « protection de l'environnement et de la qualité de vie », afin de réaliser les travaux de peinture routière de signalisation horizontale.

Monsieur Le Maire propose l'intégration du point suivant au chapitre « compétences facultatives – A protection de l'environnement et de la qualité de vie » :

- Les travaux de peinture routière de signalisation horizontale, selon un programme défini annuellement :

1-De la voirie communale.

2-Des voies départementales, uniquement pour la partie non réalisée par le département.

Le conseil approuve.

**PARTICIPATION COMMUNALE  
AUX TRAVAUX DE BORD DE BERGE RUE DES CABANES**

Les travaux de bord de berge rue des cabanes, sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, font l'objet d'un appel d'offres.

Le projet estimé à 90 000 Euros s'inscrit dans le cadre du CRE zone humide et peut bénéficier d'aides financières pour sa réalisation.

Le conseil municipal accepte de participer financièrement aux travaux de renforcement de la berge rue des cabanes sur la base suivante :

10 % du montant hors taxes des travaux– dépense plafonnée à 9 000 Euros.

Cette somme sera inscrite sur le budget général 2010.

**Questions diverses :**

**FETES ET CEREMONIES :**

Organisation de la cérémonie du 8 mai et de l'inauguration de la mairie le 14 mai.